

# COMMUNE D'ORSAY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

---

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Elisabeth De Lavergne, Kaouthar Benameur, Rémi Darmon, Abdelhamid Mellouk, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Eric Lucas, Pierrick Courilleau

**Absents excusés représentés :**

Anne-Charlotte Bénichou  
Pierre Bertiaux  
Albert Da Silva  
Caroline Danhiez-Caillet  
Pierrick Courilleau (jusqu'à 20h44)

Pouvoir à Didier Missenard  
Pouvoir à Mireille Delafaix  
Pouvoir à Véronique France-Tarif  
Pouvoir à Louis Leroy  
Pouvoir à Eric Lucas

**Absents : //**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents à 20h30 : 31  
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Patrick Villette est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 2023-90 - REMPLACEMENT D'UN ADJOINT AU MAIRE

***Le Conseil municipal d'Orsay,***

**Vu** les articles L2122-15, L2122-7-1 et L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code électoral,

**Vu** la démission de Monsieur Pierre Bertiaux en date du mardi 7 novembre 2023,

**Considérant** la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

**Considérant** que l'adjoint doit être choisi parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels il est appelé à succéder,

**Considérant** qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

**Considérant** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

**Après en avoir délibéré,**

- **Décide** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,
- **Procède** à la désignation du 6<sup>e</sup> adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Après appel à candidature, sont candidats : Monsieur Rémi Darmon et Monsieur Eric Lucas

**Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 33
- Bulletins blancs	: 1
- Bulletins nuls	: 0
- Suffrages exprimés	: 32
- Majorité absolue	: 17

Ont obtenu :

- Monsieur Rémi DARMON	: 25 voix
- Monsieur Eric LUCAS	: 7 voix

Monsieur Rémi DARMON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint au maire.

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
et de la publication le

23 NOV. 2023

23 NOV. 2023

David ROS  
Sénateur-Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne

